



Assemblée  
Point 2

A/121/2-P.1  
15 septembre 2009

**EXAMEN DE DEMANDES EVENTUELLES D'INSCRIPTION  
D'UN POINT D'URGENCE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE**

**Demande d'inscription d'un point d'urgence à  
l'ordre du jour de la 121<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire  
présentée par la délégation de l'Ouganda, au nom du Groupe africain**

En date du 7 avril 2009, le Secrétaire général a reçu de la délégation de l'Ouganda, au nom du Groupe africain, une demande d'inscription à l'ordre du jour de la 121<sup>ème</sup> Assemblée d'un point d'urgence intitulé :

"Coopération parlementaire avec les Nations Unies pour promouvoir l'investissement dans la recherche et les progrès scientifiques afin d'accroître la productivité agricole et de lutter contre la famine liée à la sécheresse et contre les inondations et autres catastrophes naturelles".

Les délégués à la 121<sup>ème</sup> Assemblée trouveront en annexe le texte de la communication par laquelle cette demande a été présentée (Annexe I), ainsi qu'un mémoire explicatif (Annexe II) et un projet de résolution (Annexe III) à l'appui.

La 121<sup>ème</sup> Assemblée sera appelée à se prononcer sur la demande de la délégation de l'Ouganda, au nom du Groupe africain, le lundi 19 octobre 2009.

Aux termes de l'Article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, "tout Membre de l'Union peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande. Le Secrétariat communique d'urgence à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent".

De plus, l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée dispose que :

- a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés;
- b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée;
- c) les auteurs d'au moins deux demandes d'inscription d'un point d'urgence peuvent regrouper leurs propositions de manière à n'en présenter qu'une, pour autant que les propositions initiales portent sur le même sujet;
- d) le sujet d'une proposition retirée par ses auteurs ou rejetée par l'Assemblée ne peut figurer dans le projet de résolution concernant le point d'urgence, à moins d'être précisément mentionné dans la demande et dans le titre du sujet adopté par l'Assemblée.

**COMMUNICATION ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE GREFFIER DU PARLEMENT DE L'UGANDA**

Kampala, le 7 avril 2009

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom du Groupe africain, le Groupe interparlementaire de l'Ouganda souhaite demander l'inscription du point d'urgence ci-après à l'ordre du jour de la 121<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP :

"Coopération parlementaire avec les Nations Unies pour promouvoir l'investissement dans la recherche et les progrès scientifiques afin d'accroître la productivité agricole et de lutter contre la famine liée à la sécheresse et contre les inondations et autres catastrophes naturelles".

Vous voudrez bien trouver ci-joint un mémoire explicatif ainsi qu'un projet de résolution sur le point d'urgence proposé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Pour le Greffier du Parlement

(Signé)

Ignatius KASIRYE

**COOPERATION PARLEMENTAIRE AVEC LES NATIONS UNIES POUR PROMOUVOIR  
L'INVESTISSEMENT DANS LA RECHERCHE ET LES PROGRES SCIENTIFIQUES  
AFIN D'ACCROITRE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE ET DE LUTTER CONTRE  
LA FAMINE LIEE A LA SECHERESSE ET CONTRE LES INONDATIONS  
ET AUTRES CATASTROPHES NATURELLES**

*Mémoire explicatif présenté par le Groupe interparlementaire de l'Ouganda,  
au nom du Groupe africain*

## **Introduction**

Aujourd'hui peut-être plus que jamais, le monde doit faire face à de multiples catastrophes, naturelles ou induites par l'homme, qui ont des répercussions directes ou indirectes sur la productivité agricole et par conséquent sur la situation macroéconomique des pays, en particulier sur celle des pays en développement.

On ne saurait trop insister sur la fréquence et l'ampleur des catastrophes naturelles que l'Afrique a connues récemment - sécheresse, faim, famines et inondations, invasions de sauterelles, etc. qui, à terme, ont conduit à une baisse de la productivité agricole, à des cas de sous-alimentation et, dans certains cas, à des décès. On trouvera dans le présent document une étude statistique de la productivité agricole sur le continent africain et des répercussions des catastrophes naturelles sur son secteur agricole.

## **1. Productivité agricole**

Principale source d'emploi dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne, l'agriculture a reculé au fil des ans, en raison de facteurs climatiques naturels et autres facteurs humains, ce qui se ressent fortement sur les moyens de subsistance de la population et sur la situation socio-économique des pays concernés.

La productivité agricole de l'Afrique subsaharienne est à la traîne. La production céréalière de la région est trois fois moindre que celle de l'Asie et deux fois moindre que celle de l'Amérique latine. Exportateur net dans les années 60, l'Afrique est aujourd'hui un importateur net de produits agricoles - qui représentent 25 pour cent de l'ensemble de ses importations. La part des recettes brutes d'exportation nécessaire pour couvrir les importations de produits alimentaires est passée de 12 pour cent à 30 pour cent pour la seule Afrique de l'Est, d'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En termes d'exportations, d'une manière générale, les résultats agricoles sont peu satisfaisants : la part relative des exportations agricoles africaines sur les marchés mondiaux est passée de 8 pour cent, entre 1971 et 1980, à 3,4 pour cent entre 1991 et 2000. Ce recul s'explique en partie par la croissance démographique rapide, des pratiques agricoles dommageables, un manque d'investissement dans l'infrastructure et l'absence de politiques agricoles cohérentes, qui ensemble ont conduit année après année à une diminution des rendements et de la production alimentaire par habitant.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> [Hhttp://www.ifad.org/newsletter/pf/11.htm](http://www.ifad.org/newsletter/pf/11.htm)

De surcroît, l'Afrique subsaharienne se place en dernière position au plan mondial en ce qui concerne les pratiques et techniques d'amélioration du rendement - parmi lesquelles la mécanisation, l'utilisation de produits chimiques agricoles (engrais et pesticides) et le recours accru à l'irrigation. Ces pratiques sont peu utilisées en Afrique, y compris par rapport à d'autres régions en développement, ce qui explique au moins en partie pourquoi en Afrique les rendements sont en général bien inférieurs aux rendements moyens dans d'autres régions du monde. Les terres irriguées ne représentent que 3,6 pour cent des terres cultivées sur le continent, alors que la moyenne mondiale se situe à 18,4 pour cent. L'utilisation des engrais y est minime, avec une moyenne de 125 gm/ha, contre 1,020 gm/ha à l'échelle mondiale. Enfin, pour ce qui est de l'automatisation, l'Afrique dispose en moyenne de 13 tracteurs pour 100 km<sup>2</sup> de terres arables, alors que la moyenne mondiale est à 200 tracteurs/100 km<sup>2</sup> <sup>2</sup>.

Ce constat est d'autant plus problématique quand on sait qu'il est indispensable pour l'Afrique de renforcer fortement et durablement sa productivité agricole. Aucun pays n'a en effet jamais réussi à développer son économie et à faire progresser le niveau de vie de sa population sans commencer par augmenter considérablement sa productivité agricole. Près de 80 pour cent des Africains dépendent d'une manière ou d'une autre de l'agriculture. Pourtant, le rendement par hectare de l'Afrique est inférieur de moitié à celui des pays en développement. Moins de 10 pour cent des terres arables y sont irriguées et l'utilisation des engrais y est encore rare - avec une moyenne de seulement 8 kg par hectare, quand la moyenne mondiale est de 100 kg par hectare. En fait, l'utilisation des engrais a diminué dans la moitié des pays d'Afrique dans les années 90<sup>3</sup>.

Les conditions climatiques ont également contribué à la réduction de la productivité en Afrique. Le rapport 2006/2007 du Service national de gestion de l'environnement indique que les mauvaises conditions climatiques se ressentent sur les résultats du secteur agricole, qui représente jusqu'à 40 pour cent du PIB. Il s'ensuit une augmentation du prix des denrées alimentaires, une diminution des recettes intérieures et un accroissement du déficit de la balance des comptes courants lié à la diminution des revenus d'exportation.

La productivité de l'élevage en Ouganda dépend du climat, de sorte qu'elle sera affectée par les changements climatiques. Les principales zones de pâturages sont concentrées dans la zone dite "cattle corridor" où se trouve près de 60 pour cent du cheptel ougandais. Le "cattle corridor" est une région de faibles précipitations, où les sécheresses sont de plus en plus fréquentes, de sorte que les pâturages et les ressources en eau s'y raréfient.

Les chiffres montrent que la productivité agricole de l'Ouganda diminue de façon stable pour plusieurs raisons : forte croissance démographique (et donc occupation par l'homme de terres jadis consacrées à l'agriculture), érosion des sols liée à des pratiques agricoles dommageables, sécheresses, inondations et glissements de terrain, ajoutés à une faible utilisation des engrais biologiques.

Avec ses deux saisons de croissance par an, l'Ouganda a un des taux de raréfaction des nutriments essentiels tels que l'azote, le phosphore et le potassium parmi les plus élevés d'Afrique subsaharienne. En outre, les apports agro-chimiques destinés à pallier la diminution de nutriments dans le sol ont pollué les terres (Rapport 2001 du Service national de gestion de l'environnement et Rapport 2000 de l'Ouganda sur l'état de l'environnement).

---

<sup>2</sup> Rapport économique sur l'Afrique 2009 - Développer l'agriculture en Afrique par des chaînes de valeur régionales, H<http://www.uneca.org/fr/era2009/H>

<sup>3</sup> H<http://www.newvision.co.ug/D/8/459/692293H>

La situation est également critique dans d'autres pays d'Afrique. Au Tchad, près de 80 pour cent de la population dépend de l'agriculture ou de l'élevage et des produits sylvicoles. L'érosion des sols et la désertification sont des problèmes et les invasions de parasites représentent une menace permanente pour les récoltes et le bétail. Le Tchad est l'un des pays les plus touchés par les criquets pèlerins. Les agriculteurs n'ont pas suffisamment accès aux services agricoles, ni aux connaissances et techniques nécessaires pour améliorer leur productivité. Enfin, l'absence de services financiers dans les zones rurales empêche les agriculteurs pauvres de développer d'autres sources de revenus et d'améliorer leur productivité<sup>4</sup>.

## **2. Famines causées par la sécheresse**

La plupart des zones arides et semi-arides d'Afrique connaissent régulièrement la famine en raison de sécheresses prolongées. Ces régions où les précipitations sont irrégulières et faibles ne peuvent avoir une agriculture durable et plus particulièrement assurer des cultures.

En Ouganda, les sécheresses touchent principalement le "cattle corridor" qui s'étend du nord-est au sud-ouest du pays. Dans cette région, les terres sont particulièrement sèches. Elles sont principalement occupées soit par les forêts de la savanne, soit par les pâturages, comme dans le cas de Kotido, de Moroto (Karamoja) et de Katakwi dans le nord-ouest, jusqu'à Nakasongola et des parties de Luwero dans le centre, et aux districts de Rakai, Mbarara et Ntungamo. Les habitants de ces régions se consacrent principalement à l'élevage. Néanmoins, ils ont tendance à faire un élevage excessif, d'où un surpâturage. Cette pratique, ajoutée au débroussaillage, est à l'origine de sécheresses prolongées dans ces régions, et donc de famines.

Soroti, le district dans lequel se trouve le sous-district de Katine, est l'une des 17 régions du nord et de l'est du pays que les autorités ont déclarées zones de famine. Si le sous-district de Katine n'a pas atteint ce niveau, les pénuries alimentaires et la hausse de prix laissent présager une crise potentielle. Dans le nord et l'est de l'Ouganda, au moins 35 personnes sont mortes de faim dernièrement<sup>5</sup>.

Les sécheresses ont fait des millions de victimes dans une vaste région qui s'étend sur le Kenya, la Somalie, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Soudan, le Tchad et jusqu'au Burkina Faso et au Mali, et des dizaines de milliers de bergers nomades ont dû abandonner leurs animaux. Beaucoup de gens, au Kenya et ailleurs, ne comprennent pas l'ampleur et la rapidité de ce qui se passe. Ce pays d'Afrique de l'Est se trouve sur la ligne de l'équateur. Il a toujours connu des sécheresses graves et des canicules. Près de 80 pour cent de ses terres entrent officiellement dans la catégorie aride et les gens se sont habitués au fil des siècles à vivre avec peu d'eau<sup>6</sup>.

Cette situation est également vraie dans d'autres parties du continent qui connaissent des sécheresses graves et des famines, avec des millions de personnes qui n'ont pas suffisamment à manger.

Le niveau peu élevé des récoltes de juin 2009 est le résultat d'une saison des pluies trop faible. Les pluies saisonnières, qui durent habituellement de mars à juin, ont été insuffisantes en 2009, entraînant une sécheresse qui a provoqué des pénuries de denrées alimentaires et d'eau au Kenya. Selon Reuters, le pays a déclaré l'état d'urgence lorsqu'environ 10 millions de

---

<sup>4</sup> [Hhttp://www.ruralpovertyportal.org/web/guest/country/home/tags/Chad](http://www.ruralpovertyportal.org/web/guest/country/home/tags/Chad)

<sup>5</sup> [Hhttp://www.guardian.co.uk/katine/2009/jul/21/food-crisis](http://www.guardian.co.uk/katine/2009/jul/21/food-crisis)

<sup>6</sup> [Hhttp://www.guardian.co.uk/environment/2009/sep/03/climate-change-kenya-10-10](http://www.guardian.co.uk/environment/2009/sep/03/climate-change-kenya-10-10)

personnes, soit un tiers de la population du pays, ont eu besoin d'une aide alimentaire. Par ailleurs, le faible niveau des pluies a entraîné des coupures d'eau et d'électricité du fait de l'assèchement des réservoirs. D'après la presse locale, dans tout le pays, des villes ont rationné l'eau lorsque les ressources municipales sont venues à manquer. La compagnie d'électricité du Kenya a fermé le barrage de Masinga quand l'eau du réservoir est descendue à ce point qu'elle ne permettait plus de produire de l'électricité, selon un reportage diffusé par BBC News, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Une famine causée par la sécheresse a aussi touché la plupart des pays d'Afrique australe : Angola, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie et Zimbabwe en 2002, après une période de pluies insuffisantes voire inexistantes.

Dans les sept pays les plus gravement touchés d'Afrique australe, près de 16 millions de personnes ont un besoin urgent d'aide alimentaire. Cette situation est une résultante immédiate de la sécheresse. Si d'aucuns espéraient auparavant qu'il pleuvrait suffisamment en temps voulu pour les plantations de 2002-2003, après les mauvaises récoltes de 2002, ces espoirs ont été anéantis. La Corne de l'Afrique a elle aussi connu des famines graves, principalement en Ethiopie et en Erythrée, tout juste deux ans après la fin d'une guerre dévastatrice opposant les deux pays. Après une analyse globale des conséquences de l'insuffisance et de l'irrégularité des précipitations en Ethiopie, l'ONU, les autorités éthiopiennes, les organismes de secours et organisations non gouvernementales (ONG) ont estimé que quelque 11,3 millions de personnes auraient besoin de 1,4 million de tonnes d'aide alimentaire jusqu'à la mi-2003, et que 3 millions d'autres personnes auraient besoin d'un suivi rapproché (sur une population totale de 67 millions de personnes). Dans un appel qu'elles ont lancé le 7 décembre, l'ONU et l'Ethiopie ont déclaré que la crise pourrait prendre les mêmes proportions que la famine que le pays avait connue en 1984-1985 et qui avait fait près d'un million de morts.

D'après une évaluation réalisée par la suite dans le cadre du Système d'alerte rapide aux risques de famine, les conditions pourraient en fait être pires que lors de la dernière grande famine que l'Ethiopie a connue. Entre 3 et 5 millions d'Ethiopiens pauvres vivant en zone rurale n'auraient pas suffisamment à manger, y compris les bonnes années. Nombre d'autres auraient des stocks de céréales très réduits, du fait des mauvaises récoltes. Il s'ensuit qu'il y a beaucoup plus de gens qui ont besoin d'une aide alimentaire maintenant qu'en 1984-1985, où il s'agissait de 8 millions de personnes. Comme ailleurs en Afrique, le rapport établi dans le cadre du Système d'alerte rapide indique que la forte prévalence du VIH/sida accroît le dénuement, réduit la productivité au travail et ébranle les mécanismes traditionnels d'adaptation<sup>7</sup>.

### **3. Conditions climatiques difficiles et inondations**

Les conditions climatiques difficiles et les inondations, désormais extrêmement courantes sur le continent africain, engendrent des morts, des destructions de biens, de terres agricoles et d'infrastructures de transport, entre autres.

Les débordements fluviaux dans le centre de l'Ouganda ont coupé l'accès à certains endroits dans le nord et l'est du pays à la mi-septembre 2007, d'après les informations du Monitor, un service de presse de Kampala, en date du 18 septembre. Comme nombre d'autres pays d'Afrique occidentale, centrale et orientale, l'Ouganda avait connu d'importantes inondations suite à des pluies inhabituellement importantes de juillet à septembre. A la date

---

<sup>7</sup> [Hhttp://www.un.org/ecosocdev/geninfo/afrec/vol16no4/164food1.htmH](http://www.un.org/ecosocdev/geninfo/afrec/vol16no4/164food1.htmH)

du 18 septembre, ces inondations avaient fait au moins 10 morts et plus de 300 000 autres victimes en Ouganda, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies. L'Ouganda n'est qu'un des nombreux pays d'Afrique à avoir connu des inondations en septembre 2007. En tout, ce sont 17 pays et plus d'un million de personnes qui ont été touchés par les inondations en Afrique, selon les informations diffusées par BBC News, le 17 septembre<sup>8</sup>.

Les inondations qui ont touché l'est de l'Ouganda en 2008 ont eu des répercussions sur la productivité agricole de la région. Des terres de culture ont été détruites et des animaux tués, à la suite de quoi la région a connu la famine, qui avait fait de nombreux morts à la mi-2009.

Après les pluies anormalement importantes causées par El Niño (1997/1998), le niveau du lac Kyoga est monté, déplaçant ainsi le lit de papyrus et soulevant de l'écume et des tapis de jacinthes d'eau. Les mauvaises herbes se sont accumulées à l'embouchure du lac, l'empêchant ainsi de s'écouler, ce qui a eu des répercussions sur les zones humides situées aux abords du lac et sur les sites de reproduction des poissons qui se sont rétrécis. Les inondations ont contraint des populations à se déplacer, détruit l'infrastructure, causé des maladies et des décès et paralysé les activités socio-économiques de la région. Dans le district de Nakasongola, El Niño a eu d'autres effets. Par exemple, les personnes déplacées par suite des inondations ont perdu près de 13 pour cent de leurs revenus annuels (Nakasongolo, Rapport 2004 du District sur l'état de l'environnement), trois routes et 1 390 maisons ont été détruites, 300 hectares de récoltes et 7 000 hectares de terres agricoles ont été inondés et détruits et 5 493 personnes déplacées (Rapport 2006/2007 du Service national de gestion de l'environnement).

Entre le vaste désert du Sahara au nord de l'Afrique et la forêt équatoriale d'Afrique centrale, se trouvent les pâturages semi-arides mais fertiles du Sahel. Parmi les principales zones de culture d'Afrique, le Sahel oscille entre des sécheresses et des inondations fréquentes. En septembre 2007, il s'agissait surtout d'inondations. Des pluies inhabituellement importantes et persistantes se sont abattues sur le Sahel, gonflant les fleuves du Sénégal, côté atlantique, au Kenya, côté Océan indien. En tout, 17 pays du Sahel ont été inondés, et plus d'un million de personnes touchées, d'après les informations diffusées par BBC News le 17 septembre.<sup>9</sup>

La saison des pluies de 2007 a apporté ce que les autorités soudanaises ont qualifié de pires inondations de l'histoire du Soudan. Entre le début des pluies, début juillet et le 4 septembre, 122 personnes ont péri et au moins 200 000 autres se sont retrouvées sans abri.<sup>10</sup>

## Conclusion

Si elle ne s'améliore pas, la tendance actuelle de la productivité agricole en Afrique plongera plus de monde dans la faim et la famine faute de nourriture. Cette tendance est accentuée par la forte croissance démographique, en particulier en Afrique sub-saharienne. A cela s'ajoutent les catastrophes naturelles telles les inondations et les sécheresses, qui rendent futiles les efforts des particuliers en matière de sécurité alimentaire. Aussi faut-il des efforts concertés de toutes les parties prenantes pour faire en sorte d'aider les agriculteurs à s'adapter à ces catastrophes et aux changements climatiques en général.

---

<sup>8</sup> [Hhttp://earthobservatory.nasa.gov/NaturalHazards/view.php?id=19110H](http://earthobservatory.nasa.gov/NaturalHazards/view.php?id=19110H)

<sup>9</sup> [Hhttp://www.un.org/ecosocdev/geninfo/afrec//wol16no4/164food1.htm](http://www.un.org/ecosocdev/geninfo/afrec//wol16no4/164food1.htm)

<sup>10</sup> [Hhttp://earthobservatory.nasa.gov/NaturalHazards/view.php?id=18106&oldid=14499H](http://earthobservatory.nasa.gov/NaturalHazards/view.php?id=18106&oldid=14499H)

**COOPERATION PARLEMENTAIRE AVEC LES NATIONS UNIES POUR PROMOUVOIR  
L'INVESTISSEMENT DANS LA RECHERCHE ET LES PROGRES SCIENTIFIQUES  
AFIN D'ACCROITRE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE ET DE LUTTER CONTRE  
LA FAMINE LIEE A LA SECHERESSE ET CONTRE LES INONDATIONS  
ET AUTRES CATASTROPHES NATURELLES**

***Projet de résolution présenté par le Groupe interparlementaire de l'OUGANDA,  
au nom du GROUPE AFRICAIN***

La 121<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *rappelant* la résolution 63/24 du 22 janvier 2009 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire,
- 2) *tenant compte* de l'Accord de coopération du 24 juillet 1996 (A/51/402) entre les Nations Unies et l'Union interparlementaire qui jette les bases de la coopération entre les deux Organisations,
- 3) *se félicitant* de la contribution de l'Union interparlementaire à la définition des objectifs et aux travaux du Forum pour la coopération en matière de développement, récemment créé par le Conseil économique et social de l'ONU,
- 4) *réaffirmant* que l'éradication de la pauvreté est la plus grande tâche que le monde ait à accomplir aujourd'hui et une condition indispensable du développement durable, en particulier pour les pays en développement,
- 5) *notant* que le monde est confronté à diverses catastrophes, naturelles ou induites par l'homme, qui ont des conséquences directes ou indirectes sur la productivité agricole et, par conséquent, sur la situation macroéconomique des pays, en particulier pour ce qui est des pays en développement; que ces catastrophes englobent notamment sécheresses, famines, inondations et invasions de sauterelles, qui ont sur le long terme conduit à une faible productivité de l'agriculture et à des cas de malnutrition et, dans certains cas, ont causé des décès,
- 6) *notant* que l'agriculture - principale source d'emploi dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne - a reculé au fil des ans en raison de facteurs climatiques naturels et de facteurs humains, ce qui a eu des répercussions importantes sur la vie des gens ainsi que sur la situation socioéconomique des pays,
- 7) *sachant* que, pour que l'Afrique puisse durablement augmenter sa productivité agricole, elle a besoin de renforcer son économie et de relever le niveau de vie de sa population,
- 8) *consciente* que près de 80 pour cent des Africains dépendent d'une manière ou d'une autre de l'agriculture pour vivre, que néanmoins le rendement de cultures vivrières par hectare est inférieur de moitié en Afrique à ce qu'il est dans les pays en développement, que moins de 10 pour cent des terres arables d'Afrique sont irriguées et que les engrais demeurent rares, avec une diminution de moitié de leur utilisation dans les pays d'Afrique dans les années 90,

- 9) *également consciente* que la majeure partie des zones arides et semi-arides d'Afrique sont régulièrement le théâtre de famines en raison de sécheresses prolongées; que ces régions connaissent des précipitations irrégulières et faibles et ne peuvent répondre aux besoins de l'agriculture et plus particulièrement des cultures,
- 10) *consciente* que les sécheresses ont touché des millions de personnes dans une vaste zone qui s'étend sur le Kenya, la Somalie, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Soudan, le Tchad et va jusqu'au Burkina Faso et au Mali et que des dizaines de milliers de bergers nomades ont dû abandonner leurs animaux; que cette situation concerne aussi d'autres parties du continent qui connaissent des sécheresses graves et des famines affectant des millions de personnes,
- 11) *réalisant* que les conditions climatiques difficiles et les inondations désormais extrêmement courantes sur le continent africain engendrent des décès, des destructions de biens, de terres agricoles et d'infrastructures de transport, entre autres,
- 12) *rappelant* l'engagement pris par les parlementaires au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification d'établir, sous les auspices de l'UIP, un réseau parlementaire sur la Convention, un réseau d'information, d'interaction et d'influence destiné à renforcer l'implication et l'efficacité des parlements dans la lutte contre la désertification, l'érosion des sols et la détérioration des terres,
- 13) *réaffirmant* que, bien que chaque pays soit le premier responsable de son propre développement durable et de l'éradication de la pauvreté sur son territoire, des mesures concertées et concrètes sont nécessaires à tous les niveaux pour permettre aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement durable car ils sont liés aux objectifs convenus au plan international en matière de pauvreté, notamment à ceux qui découlent des conférences pertinentes des Nations Unies et de la Déclaration du Millénaire pour le développement,
- 14) *sachant* que la réalisation de nombre des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), sont actuellement hors de portée pour nombre de pays, et *soulignant* qu'une mise en œuvre dynamique de tous les engagements en matière de développement s'impose immédiatement si l'on veut atteindre ces objectifs,
- 15) *considérant en outre* qu'aucun pays dans le monde n'a réussi à développer son économie et à améliorer le niveau de vie de ses habitants sans renforcer considérablement sa productivité agricole,
- 16) *sachant* que des pays ne sont pas en mesure de faire face à des catastrophes naturelles d'une telle gravité ou ne sont pas encore prêts à le faire, ce qui risque de s'amplifier dans la mesure où tempêtes et sécheresses se multiplient,
- 17) *consciente* que les dirigeants africains ont adhéré au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et aux principes et objectifs énoncés dans le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique,
- 18) *considérant* la nécessité croissante d'innover dans l'agriculture et l'agro-alimentaire pour s'adapter, entre autres, aux changements climatiques, à l'urbanisation et à la mondialisation,

19) *consciente* du fait que les techniques permettant de tendre vers ces objectifs se doivent d'être durables, accessibles et de bénéficier aux pauvres, compte tenu des instruments internationaux pertinents et des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD,

20) *sachant* qu'un investissement suffisant, abordable et durable dans la recherche et les progrès scientifiques pour soutenir la productivité agricole et combattre les famines résultant de la sécheresse, de conditions climatiques difficiles et d'inondations pourrait aider les Etats à atténuer la pauvreté et à éradiquer la faim,

1. *appelle* les parlements à faire des lois qui promeuvent l'investissement dans la recherche et les progrès scientifiques sur des questions telles que la plantation d'arbres, la préservation des zones humides, l'afforestation et la déforestation, de manière à infléchir les effets des changements climatiques, ce qui entraînera d'autres interventions dans ce domaine;
2. *appelle instamment* les Etats, les parlements et les institutions compétentes des Nations Unies à intensifier leurs efforts pour promouvoir l'investissement dans la recherche et les progrès scientifiques de manière à dynamiser la productivité agricole et à combattre la famine induite par les sécheresses, les conditions climatiques difficiles et les inondations dans les pays en développement, dans des conditions justes, transparentes et mutuellement convenues;
3. *appelle* à soutenir les efforts nationaux destinés à favoriser l'utilisation effective des savoir-faire et technologies locaux, et à promouvoir la recherche et les technologies agricoles pour permettre aux hommes et aux femmes pauvres des zones rurales d'accroître la productivité agricole et de renforcer la sécurité alimentaire;
4. *encourage* les Etats à rendre les connaissances et le savoir-faire dans le domaine de la technologie agricole et des systèmes d'innovation agricole plus accessibles, en particulier aux pauvres, sous réserve d'arrangements appropriés;
5. *réitère* que l'éradication de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, en particulier dans la mesure où elles affectent les enfants, est cruciale pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et que le développement rural et agricole doit faire partie intégrante des politiques nationales et internationales de développement; *appelle* au renforcement de l'investissement productif dans le développement rural et agricole pour atteindre la sécurité alimentaire et au renforcement de l'appui au développement agricole ainsi que des capacités commerciales dans le secteur agricole dans les pays en développement;
6. *demande instamment* aux organismes compétents du système des Nations Unies de soutenir les efforts nationaux, en particulier ceux des pays en développement, pour tirer pleinement profit des nouvelles connaissances en matière de technologies agricoles, d'innovation et de recherche-développement, et atteindre les OMD pertinents, en particulier l'éradication de la pauvreté et de la faim;
7. *appelle* les établissements publics et privés à continuer à mettre au point de meilleures variétés de plantes adaptées aux différentes régions, en particulier à celles qui doivent faire face à des problèmes environnementaux, notamment aux changements climatiques, et à élaborer ces plantes et à les gérer dans un souci de

développement durable; et *appelle* toutes les parties prenantes à intensifier leurs efforts pour faire en sorte que ces variétés soient accessibles aux petits agriculteurs dans le respect des réglementations nationales et des accords internationaux pertinents;

8. *demande instamment* à tous les parlements d'insister sur l'importance de soutenir la recherche agricole, et les *appelle* à ne pas relâcher leur appui aux systèmes internationaux de recherche agricole, parmi lesquels les centres internationaux de recherche agricole du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, ainsi que d'autres organisations internationales compétentes;
9. *encourage* les Etats à reconnaître l'importance de l'instauration par les instances compétentes de dispositifs efficaces de services consultatifs agricoles public-privé, ainsi que de services financiers et de commercialisation à l'intention des agriculteurs, en particulier des petits agriculteurs, de façon que les avantages des nouvelles connaissances, des systèmes d'innovation agricole et des progrès techniques viennent jusqu'à eux et qu'ils puissent s'en servir;
10. *encourage également* les parlements à échanger des informations sur les progrès techniques et la coopération internationale dans le domaine de la productivité agricole;
11. *appelle* les pays développés et les organisations régionales et internationales à prévoir des ressources financières et techniques pour favoriser la mise au point de techniques efficaces, productives et écologiques, pour une agriculture durable dans les pays en développement;
12. *appelle instamment* les parlements à soutenir pleinement le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les principes et objectifs énoncés dans le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique;
13. *rappelle* l'engagement pris au regard de la Déclaration de l'Union africaine sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, dans laquelle les dirigeants africains se sont engagés à allouer au moins 10 pour cent des ressources budgétaires nationales à l'agriculture et au développement rural;
14. *appelle* les gouvernements à travailler aux côtés de l'Union africaine, du NEPAD, des institutions financières régionales, des groupes privés et des organisations internationales compétentes pour améliorer les conditions d'investissement en Afrique et promouvoir les liens avec le secteur privé ainsi que le développement;
15. *encourage* les parlements à soutenir les efforts nationaux destinés à améliorer les systèmes de collecte de données et de suivi et renforcer la capacité d'action d'urgence face aux crises alimentaires conformément à l'initiative du NEPAD visant à susciter une renaissance de l'agriculture pour favoriser la sécurité alimentaire en Afrique qui a été présentée à la réunion d'avril 2004 du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, à Maputo (Mozambique);
16. *appelle instamment* les Etats à organiser, en partenariat avec l'Union africaine, le NEPAD et les autres organisations compétentes, un forum public-privé destiné à proposer des solutions concrètes à la difficulté d'accroître la productivité agricole, en particulier pour les pauvres en zone rurale.